

DECISION N° 0000093 /CAB/MINMAP DU 19 FEV 2021
portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation
des Marchés Publics auprès des Régions.-

**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHARGE DES MARCHES PUBLICS,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** l'arrêté conjoint MINMAP/MINFI n° 00000228 du 08 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des Commissions de Passation des Marchés Publics, des présidents, membres et rapporteurs des sous-commissions d'analyse des offres ;
- Vu** l'arrêté n° 413/A/MINMAP/SG/DAJ du 21 décembre 2020 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Régions,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Régions ci-après, pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fois :

I - COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA REGION DE L'ADAMAQUA

Président : Monsieur BOBBODJI GALDIMA BAKARI.

II - COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA REGION DU CENTRE

Président : Monsieur NYELE ABANDA Laurent.

III - COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA REGION DE L'EST

Président : Monsieur KOUMA Eugène.



IV - COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD

Président : Monsieur TCHARI GAMDA.

V - COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA REGION DU LITTORAL

Président : Monsieur LOTTIN TOTO Guillaume.

VI - COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA REGION DU NORD

Président : Monsieur AOUDOU DOTEL MOUSSA.

VII - COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA REGION DU NORD-OUEST

Président : Monsieur FRU Johnathan.

VIII - COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA REGION DE L'OUEST

Président : Madame MONGUEN Alice, épouse NOUBOUE.

IX - COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA REGION DU SUD

Président : Madame AVEZOO Jeanne Claudine.

X - COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA REGION DU SUD-OUEST

Président : Madame Evelyn NJANJO EKITI, épouse MARTIN.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 19 FEV 2021

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHARGE DES MARCHES PUBLICS,



IBRAHIM TALBA MALLA OUMATE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
VISA	
12 FEV 2021	000017
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	